



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DE SUIVI DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

14 juin 2024

La réforme du lycée professionnel, focus sur différentes mesures

- Les savoirs fondamentaux
- L'année de terminale
- Les dispositifs de lutte contre le décrochage
- La procédure carte des formations 2025

La réforme du lycée professionnel

Ce qui est engagé en 2024 : Nouveau cycle du baccalauréat professionnel

1. Mieux préparer l'après lycée professionnel par la réorganisation de l'année de terminale



avec notamment création d'un parcours différencié de 6 semaines en fin de terminale,

2. Consolider les savoirs fondamentaux des élèves en français et mathématiques



avec notamment généralisation des groupes à effectifs réduits en Français et Mathématiques en seconde et en première

3. Mise en place du nouveau cycle du baccalauréat professionnel, en seconde, première et terminale à la rentrée scolaire



répondre rapidement aux 2 objectifs de début et de fin de cycle

Les savoirs fondamentaux

Mise en œuvre



Augmentation du volume complémentaire d'heures professeur

- Spécialités de la production : dès 15 élèves ; 16 h pour 20 élèves (soit + 2,5 h)
- Spécialités des services : dès 18 élèves ; 16 h pour 24 élèves (soit + 2,5 h) (nouveau Rentrée 2024)



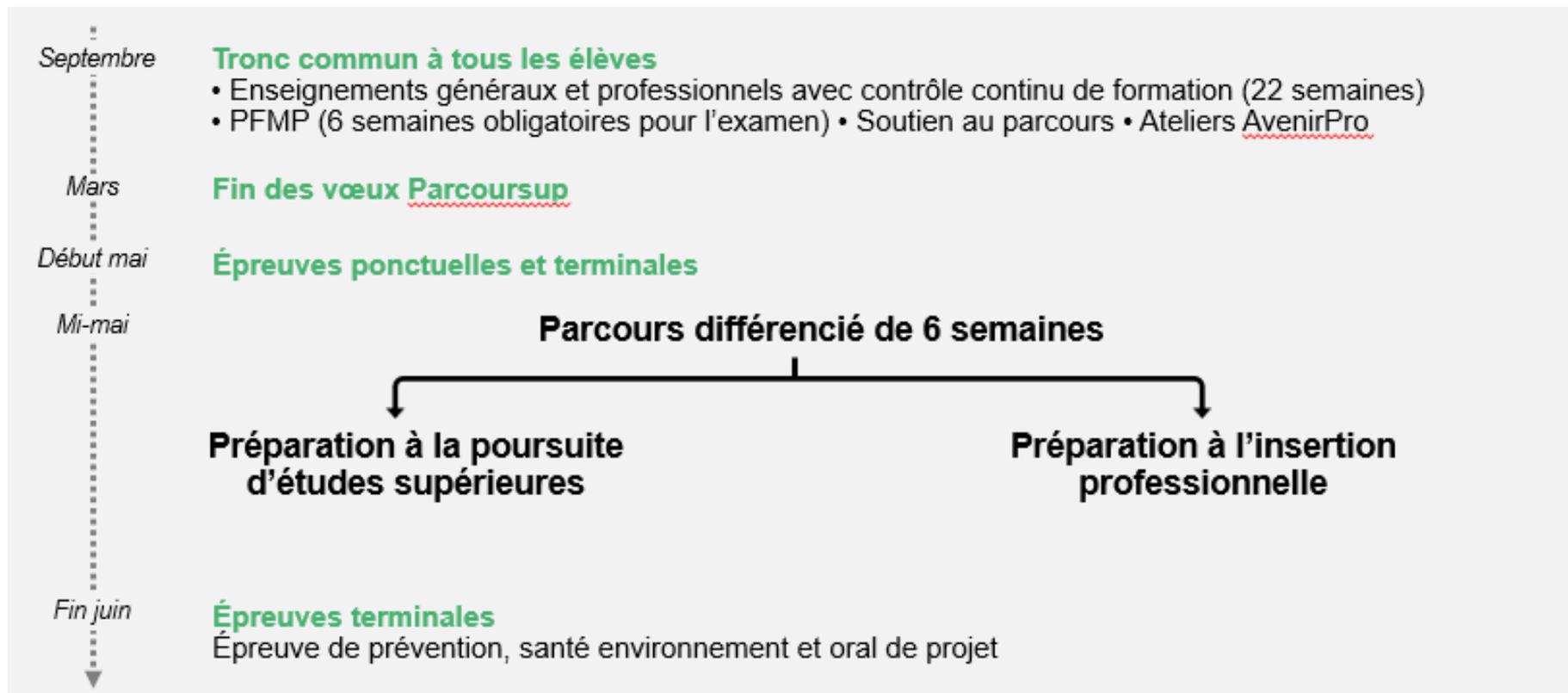
15 % de l'horaire complémentaire **dédiés aux enseignements de français et mathématiques en effectif réduit** (nouveau Rentrée 2024)



Egalement : Exercice de la **mesure Pacte « Enseignements en groupes d'effectifs réduits »** par les enseignants volontaires (sur la base de la note de service du 20-7-2023)

L'année de terminale

En fin d'année de terminale, un parcours différencié de 6 semaines



Cadre réglementaire :

- Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel
- Note de service sur le parcours différencié de fin de terminale, parue au BO du 14 mars 2024

Page Éduscol sur la **réorganisation du cursus** préparant au baccalauréat professionnel

Document d'appui pour la mise en œuvre des **parcours différenciés** (education.fr)

Page Éduscol sur la **réforme des lycées professionnels**

Les dispositifs de lutte contre le décrochage

Tous droits ouverts

Public concerné

Élèves décrocheurs volontaires à partir de 16 ans et, le cas échéant, à partir de 15 ans jusqu'à 18 ans (priorité aux élèves de LP et, en tant que de besoin, collège et LGT).

Principes

Permet aux jeunes en risque de décrochage et **après un parcours de persévérance au sein des établissements scolaires** de bénéficier d'un accompagnement dans une structure de proximité (mission locale, E2C, EPIDE, Afp...) vers un parcours de formation, la diplomation ou la qualification professionnelle tout en gardant son statut scolaire. Parcours possible tout au long de l'année, avec entrées et sorties permanentes, **d'une durée de 4 mois maximum.**

Droits de l'élève

- Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs ;
- Éligibilité aux aides et droits associés au parcours suivi dans la structure d'accueil.

Ambition emploi

Documents de référence :

<https://eduscol.education.fr/document/51344/download>
<https://eduscol.education.fr/document/52002/download>
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047897401>
<https://eduscol.education.fr/897/prevention-et-lutte-contre-le-decrochage>

Public concerné

Tout jeune ayant achevé son parcours de formation au LP et sans solution d'insertion ou de poursuite d'études à la rentrée, diplôme obtenu ou non.

Principes

Permet aux élèves de bénéficier d'un accompagnement personnalisé - par des professeurs, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire **en conservant leur statut scolaire jusqu'à quatre mois.**

Droits de l'élève

- Conservation du statut scolaire ainsi que des aides et droits relatifs.

Consolidation en BTS

(expérimentation 2023-2024 dans les lycées volontaires avant généralisation)

Public concerné

Élèves issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1^{re} année de BTS repérés lors d'un pré-conseil de classe, quelques semaines après la rentrée.

Principes

Proposition d'un parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.

Mise en œuvre

- Repérage des élèves au 1^{er} conseil de classe ;
- Prise en charge personnalisée (modification de la composition des groupes effectifs réduits, AP, méthodologie, aménagement des durées de stages...)

La procédure carte des formations 2025

France 2030

La transformation de la carte des formations professionnelles

La réforme de la voie professionnelle vise à favoriser l'emploi des jeunes et à répondre aux besoins émergents de l'économie, en mettant l'accent sur les métiers d'avenir.

Le programme France 2030, notamment l'appel à manifestation d'intérêt "compétences et métiers d'avenir", soutient cette démarche en offrant des financements pour moderniser le système de formation.

En cohérence avec les axes de France 2030, quatorze filières vont recruter dans les prochaines années.

Les axes de France 2030 14 filières concernées

- Le bâtiment et la ville durable
- La mobilité de demain
- Le transport de marchandises et de personnes
- La logistique
- Le nucléaire
- L'hydrogène décarboné et les énergies renouvelables de pointe
- La décarbonation de l'industrie
- L'alimentation saine, durable et traçable
- Les biomédicaments et les dispositifs médicaux de demain
- Les métiers du soin à la personne
La filière électronique, informatique et numérique
- La production des contenus culturels et créatifs
- L'aventure spatiale
- La construction navale et les fonds marins.

Processus de transformation de la carte des formations

Instruction interministérielle du 13 juillet 2023